

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal de Québec, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

RÉSULTAT DE 2003

Les états financiers vérifiés de 2003 présentent les résultats suivants:

Total des recettes	3,248,120. \$
Total des dépenses	<u>3,304,873. \$</u>
Excédent des recettes (des dépenses)	(56,753). \$

PRÉVISIONS POUR 2004

A partir des données existantes au 10 novembre 2004, nous pouvons prévoir que l'année financière 2004, se traduira par les résultats suivants:

Total des recettes estimatives	3,306,645. \$
Total des dépenses estimatives	<u>3,309,726. \$</u>
Excédent des dépenses prévisibles	(3,081). \$

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2005

01. Maintien du taux de taxation
02. Finaliser le dossier eau potable
03. Amélioration de la voirie

ORIENTATION GÉNÉRALES DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2005

Réalisation des travaux pour l'alimentation en eau potable dont l'estimation du coût est de 1,180,800.\$

Réalisation des travaux de voirie dont l'estimation du coût est de 618,375.\$

LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En conformité avec l'article 11, L.R.Q., chapitre T-11.001, j'inclus aux présentes les détails de la rémunération et des allocations de dépenses des élus pour l'année 2004.

	Rémunération de la Muni- cipalité	Allocation de la Muni- cipalité	Rémunération de la M.R.C.	Allocation de la M.R.C.	TOTAL
MAIRE	17 075.00\$	8 538.00\$	4 000.00\$	2 000.00\$	31 613.00\$
CONSEIL- LER	4 269.00\$	2 134.00\$			6 403.00\$

De plus, le maire reçoit de la M.R.C. de Matawinie un montant de 90\$ et une allocation de dépenses de 45\$ pour chaque présence au conseil des maires et un montant de 190\$ et une allocation de dépenses de 95\$ pour chaque présence au conseil d'administration.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense totale supérieure à 25 000\$ que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a accordés depuis le dépôt de mon dernier rapport sur la situation financière de la municipalité.

Plus d'information sera fourni lors de l'adoption du budget 2005, à une assemblée spéciale qui se tiendra le 23 décembre 2004, à 19H00, à la salle J. Moïse Bellerose et à laquelle tous les contribuables sont invités.

Donné à St-Michel-des-Saints, ce quinzième jour de novembre deux mille quatre (2004).

Jean-Pierre Bellerose, Maire
Saint-Michel-des-Saints